

Contrôle permanent de la conformité et des risques au sein d'une institution financière

RS2384 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313, 313r, 313p
Formacode(s)	41077
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ERI CONSULTING · SIRET : 81261974000010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification permet à tout salarié d'un établissement financier (banque, compagnie d'assurance, société de gestion...) évoluant dans (ou souhaitant évoluer vers)

les domaines de la conformité, des risques ou du contrôle et souhaitant approfondir la fonction du contrôle permanent, de disposer des clés pratiques pour organiser et mettre en œuvre un dispositif de contrôle permanent efficace. De pouvoir couvrir tous les domaines de risques de l'institution financière. Et d'arriver à jouer un rôle central pour améliorer le dispositif de contrôle interne de son établissement.

Cette certification permet aussi à des consultants de sociétés de conseil (en management, en stratégie, ESN) intervenant en mission dans des établissements financiers d'appréhender les mécanismes du contrôle permanent afin de mener au mieux leur mission ou d'en réaliser de nouvelles.

Public concerné :

- Responsables contrôle permanent, filière risques, conformité et audit
- Collaborateurs des départements contrôle permanent, conformité et risque opérationnel
- Consultants débutants ou confirmés de sociétés de conseil évoluant dans le domaine de la finance
- Disposer des clés pratiques pour organiser et mettre en œuvre un dispositif de contrôle permanent efficace au sein d'une institution financière
- Pouvoir couvrir tous les domaines de risques de la banque-assurance
- Arriver à jouer un rôle central pour participer à la mise en œuvre et faire vivre un contrôle permanent de la conformité et des risques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le responsable du contrôle permanent réalise les missions suivantes :

- Identifier la réglementation bancaire utile au contrôle permanent (LCB-FT, Bâle III, AMF, CRBF, MIF...)
- Adapter (rédiger) les procédures internes de la banque à la réglementation bancaire
- Utiliser les outils (matrice des risques...) du contrôle permanent
- Reconnaître et évaluer les risques (Identification des processus et des familles de risque)
- Classifier les risques en réalisant une cartographie (Approche Top Down et Bottom Up, rattachement des risques liés aux processus métier...)
- Mettre en œuvre les plans d'action de contrôles (contrôles sur pièces et sur place) et les actions correctrices
- Réaliser et organiser des missions de contrôles (accompagner le contrôle permanent de 1er niveau et réaliser les contrôles permanents de 2nd niveau)
- Rédiger les reportings de suivi et de prévention des risques et de synthétiser les documents sous forme de tableaux de bord pour la Direction (rédaction de fiches et de rapports de contrôles, restitution des travaux)
- Proposer des plans d'amélioration (notamment en fonction des dysfonctionnements constatés)

- Former/Informer les collaborateurs de l'entreprise

D'une façon générale, le responsable du contrôle permanent doit être capable :

- de savoir analyser et synthétiser
- de conduire un projet en toute autonomie
- de savoir s'exprimer (formuler, présenter, transmettre)
- d'accompagner le changement dans l'entreprise

La certification s'articule autour de 5 pôles majeurs :

1- Le cadre général du contrôle interne et de la conformité

- Les réglementations LCB-FT, Bâle III, AMF, SOX, COSCO, MIF...

2- L'organisation d'un dispositif de contrôle permanent

- Distinguer et positionner les acteurs du contrôle
- Connaître l'étendue des missions
- Identifier le risque de mise en jeu de la responsabilité

3- Les risques

- Établir une cartographie des risques
- Identifier et classer les risques bancaires
- Évaluer et définir le niveau d'exposition aux risques

4- L'organisation du le contrôle interne

- Exploiter les résultats du contrôle de 1er niveau
- Gérer les dysfonctionnements constatés
- Choisir ses priorités en fonction des risques

5- La rédaction d'un reporting

- Rédiger une fiche de contrôle

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Idéalement, travailler dans un environnement bancaire ou assurantiel (au sein des fonctions conformité, contrôle, audit ou risques opérationnels) ou a minima connaître les grandes lignes de la réglementation prudentielle.

Pas de niveau spécifique requis en termes de diplôme.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

https://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/Communication/Conferences/20150917_conformite.pdf

https://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/documents/racb2003-la-fonction-de-conformite-au-sein-des-ets-de-credit-et-des-ei.pdf

<http://www.ifaci.com/>

<http://www.observatoire-metiers-banque.fr/mediaServe/Etude+metier+conformit%C3%A9.pdf?ixh=3192818464198754305>

<http://www.observatoire-metiers-banque.fr/f/metiers/article/controleurperiodiquepermanent>

http://www.lesechos.fr/15/03/2016/LesEchos/22150-138-ECH_la-conformite-dans-les-banques-passe-un-cap.htm

<http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-140331-la-mutation-profonde-de-la-fonction-conformite-dans-les-banques-1160361.php>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2384/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	13 068 €
Coût moyen par dossier	2 614 €
Durée moyenne	14 h
Période	12/2020 – 09/2021
France compétences	100 %
Reste à charge titulaire	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.